

Séjour du 16 au 20 juin 2024

DECIZE,

...en Loire assise

La Nièvre, pays des eaux vives

Bulletin de réservation

Nom :	Prénom
Accompagné de : Nom	Prénom
Adresse :	
Code Postal	Ville
Tél dom :	Mobile :
E-mail :	
Demande mon inscription au séjour intitulé : Decize « en Loire assise »	
Se déroulant du :	16 juin 2024 au 20 juin 2024
<u>Les logements sont : avec une salle de bain individuelle pour couples et célibataires</u>	
Je souhaite un gîte pour couple (2 pers.) en pension complète draps non fournis COMPLET	
Je souhaite un gîte pour célibataires en pension complète avec chambre lit double et chambre 2 lits de 90 superposés (2 ou 3 personnes) draps non fournis COMPLET <input type="checkbox"/>	
Je souhaite une chambre à l'hôtel pour couple ou 2 célibataires en pension complète <input type="checkbox"/>	
Je souhaite une chambre d'hôtel pour célibataire en pension complète COMPLET <input type="checkbox"/>	
Je souhaite un emplacement pour camping avec dîner commun COMPLET <input type="checkbox"/>	

Signature :

Coût du séjour couple par personne et par jour en pension complète : 82 €

Location draps uniquement pour les gites (5 €/personne) [Oui] ou [Non] (rayer la mention inutile)

Coût par chambre seule célibataire par jour en pension complète : 72 €

Camping 18€ jour par emplacement (limité à 5) – dîner en commun 19€

Panier repas possible pour camping car à réserver à l'inscription 12 €

Mode de règlement : Acompte de 150 € et par personne en logement

Acompte 50 € par camping car ou caravane

Chèque : à l'ordre de l'ACC à faire parvenir à :

Dany MARY - 4 rue Henri Dunant 58300 DECIZE

Virement : en précisant le nom du séjour

Crédit mutuel de Bretagne IBAN FR76 1558 9351 1802 3146 7834 017 BIC CMBRFR2BXXX

Assurance Annulation

A remplir obligatoirement avec le Bulletin d'Inscription

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal :

Ville :

1. Assurance Annulation Contrat MAIF

Je souscris à la garantie « Assurance annulation » fixée à 4% du prix du séjour

Je ne souscris pas la garantie « Assurance annulation proposée »

*** Seule les personnes ayant souscrit l'assurance pourront bénéficier au remboursement des frais engagés.**

***Les personnes n'ayant pas souscrites l'assurance seront redevable de la totalité du coût du séjour qui est facturé à l'Amicale.**

***Le contrat assurance est joint en annexe**

Certifie avoir pris connaissance du contrat

Fait à :

Le :

Signature obligatoire du souscripteur